

Compenser les déficits plutôt que fermer les yeux

Sans mesures ciblées de promotion individuelle, les personnes handicapées ont peu de chances de s'affirmer à la mesure de leurs aptitudes dans la formation, la société et le travail. La compensation des déficits vient apporter une réponse au problème des examens.

Par Stefan Erni et Toni Kleeb. Stefan Erni est responsable de la qualité et Toni Kleeb recteur de l'Ecole professionnelle pour malentendants de Zurich.

— Les enseignants et les experts aux examens sont souvent appelés à évaluer des jeunes qui, en raison de restrictions objectives, ne peuvent fournir que partiellement les prestations exigées. Jadis, on accordait aux jeunes handicapés des facilités à l'examen en raison de leur handicap: cela consistait à «ne pas y regarder de trop près». Cette pratique traditionnelle témoigne d'une bonne volonté, mais manque d'une base de décision. Les procédures ne sont pas transparentes et les résultats peu concluants quant à la capacité effective de performance et aux compétences de l'intéressé. Les facilités à l'examen rendent donc le placement sur le marché de l'emploi plus ardu, car elles peuvent fausser l'idée que se font les employeurs potentiels de la capacité réelle. Des facilités généralisées aux examens contredisent les exigences des standards de formation professionnelle.

Adapter les conditions d'examen

L'idée fondamentale de la compensation des déficits consiste à offrir aux personnes handicapées, par une formation professionnelle, un accès à la participation sociale. On distingue nettement les exigences d'examen qui doivent être complètement remplies et les domaines partiels à modifier en fonction du handicap. On peut ainsi définir clairement les compétences, la performance et les restrictions d'emploi dues au handicap dans les différents domaines partiels. En évitant de fausses attentes et des déceptions, on facilite le placement des intéressés.

Dans le cadre de la compensation des déficits, on constate les limitations exis-

tantes. Sur cette base, les situations d'examen ou les conditions dans des domaines partiels sont adaptées de manière à être équitables. Ainsi, la performance n'est pas évaluée comme limitée d'une manière générale. Deux exemples:

- Une apprentie de commerce malvoyante ne peut résoudre une question basée sur un système de classement par critères visuels qu'au moyen d'auxiliaires spécifiques (p. ex. écriture agrandie) et du temps supplémentaire.
- Pour une apprentie de commerce malentendante, la partie d'examen occupée par la dictée doit être remplacée par un autre examen partiel de niveau cognitif correspondant (p. ex. traitement visuel d'un texte écrit dans un temps imparti).

En règle générale, l'enseignant détermine dans le cadre du soutien pédagogique à l'école professionnelle, en dialogue avec le candidat, quelles mesures spécifiques doivent être prévues à l'examen afin que celui-ci soit équitable. La compensation des déficits permet d'exiger d'un candidat handicapé ce qu'il est en mesure de faire compte tenu de son handicap, et d'éviter ce que son handicap ne lui permet clairement pas.

Expériences encourageantes

Sans mesures ciblées de promotion individuelle, les handicapés ont peu de chances de s'affirmer à la mesure de leurs aptitudes dans la formation, la société et le travail. Même si la mise en œuvre de la compensation des déficits se heurte régulièrement à des difficultés et à des

Une plate-forme d'information

Sur la base des expériences du projet «Compensation des déficits pour personnes handicapées dans la formation professionnelle», une plate-forme d'information spécifique sera mise en place d'ici à fin 2010. Elle s'adresse aux personnes handicapées en formation ou en cours de qualification, aux formateurs et aux responsables du personnel, aux écoles, aux centres d'orientation, etc. Le projet de l'Ecole professionnelle pour malentendants de Zurich et de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles est soutenu par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. *Plus d'informations dans une prochaine newsletter PANORAMA.actualités.*

obstacles, les expériences faites à cet égard à l'Ecole professionnelle pour malentendants de Zurich (Berufsschule für Hörgeschädigte BSFH) sont encourageantes — notamment parce que cette compensation est définie de manière ciblée et individuelle en fonction du besoin de soutien constaté.

La procédure d'examen avec compensation des déficits est claire et compréhensible. Les résultats des examens sont concluants. Les conditions pour un examen équitable sont assurées. Et les jeunes disposent ainsi d'une certification professionnelle standardisée à part entière. —